



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-041-2025-09

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé**

### **d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie**

IDF-2025-09-15-00004 - Arrêté conjoint ARS

Bourgogne-Franche-Comté n° ARS-BFC-DOSA-2025-1868 et ARS

Ile-de-France n° DOS-EFF-OFF-2025-89 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages)

Page 3

### **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France - Direction départementale des territoires du Val d'Oise / Service régional d'économie agricole**

IDF-2025-06-02-00029 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Madame Mathilde ROGER EARL SAINT ARNOULT CEREALES sur les communes de Longvilliers, Saint Arnoult en Yvelines et Sonchamp (4 pages)

Page 7

### **Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris**

IDF-2025-09-16-00005 - Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France (2 pages)

Page 12

IDF-2025-09-16-00001 - Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 - ADP CA CAF 78 - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse des allocations familiales des Yvelines (CAF 78) (2 pages)

Page 15

IDF-2025-09-16-00002 - Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 - ADP CA CAF 92 - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse des allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF 92) (2 pages)

Page 18

IDF-2025-09-16-00003 - Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 - ADP CA CAF 92 - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse des allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF 92) (1 page)

Page 21

IDF-2025-09-16-00004 - Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 - ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de Franc (2 pages)

Page 23

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-09-15-00004

Arrêté conjoint ARS Bourgogne-Franche-Comté  
n° ARS-BFC-DOSA-2025-1868 et ARS  
Ile-de-France n° DOS-EFF-OFF-2025-89 portant  
autorisation de transfert d'une officine de  
pharmacie

**Arrêté conjoint ARS Bourgogne-Franche-Comté n° ARS-BFC-DOSA-2025-1868 et ARS Ile-de-France n° DOS-EFF-OFF-2025-89 portant autorisation de transfert de l'officine de pharmacie exploitée par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée SELARL QUIN 64 rue du Commandant Paul Pierre Clerc à Nevers (58000) dans un local situé 2 place du Bourg à Serris (77700)**

**La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
de Bourgogne-Franche-Comté**

**Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France**

**VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;

**VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;

**VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;

**VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

**VU** le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté – Mme MARMIER (Mathilde) ;

**VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

**VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;

**VU** la décision ARS-BFC-SG-2025-047 portant organisation de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté en date du 5 septembre 2025 ;

**VU** la décision ARS-BFC-SG-2025-048 portant nomination de l'équipe d'encadrement de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté du 5 septembre 2025 ;

**VU** la décision ARS-BFC-SG-2025-049 portant délégation de signature de la directrice générale de l'ARS de Santé de Bourgogne-Franche-Comté en date du 5 septembre 2025 ;

**VU** la demande enregistrée le 21 mai 2025, présentée par Monsieur Julien QUIN, pharmacien titulaire, gérant de la société SELARL QUIN, en vue d'obtenir une autorisation de transfert de l'officine exploitée 64 rue du Commandant Paul Pierre Clerc à Nevers (58000) dans un local situé 2 place du Bourg à Serris (77700) ;

**VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 4 juin 2025 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ;

**VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;

**VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;

.../...

**VU** l'avis du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Bourgogne-Franche-Comté du 15 juin 2025 ;

**VU** l'avis du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Bourgogne-Franche-Comté du 21 juillet 2025 ;

**VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Bourgogne-Franche-Comté du 26 juin 2025 ;

**VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France du 7 juillet 2025,

**Considérant** que la population de Nevers s'élevait à 33 172 habitants en 2022 (source Insee) ;

**Considérant** que 15 officines de pharmacie sont implantées sur la commune de Nevers et que de ce fait la desserte en médicaments actuelle de cette commune est caractérisée par un ratio d'une officine de pharmacie pour environ 2 211 habitants ;

**Considérant** ainsi que la commune de Nevers présente un nombre d'officines supérieur aux seuils prévus à l'article L. 5125-4 du code de la santé publique ;

**Considérant** que l'officine exploitée par la SELARL QUIN est située dans un quartier de Nevers qui est délimité au nord par la rue Henry Bouquillard (départementale n° 40) et les limites communales, à l'ouest par les limites communales, au sud par la rue de Marzy (départementale n° 131), la rue Saint-Benin et la rue de Bourgneuf et à l'est par la ligne de chemin de fer 750 (de Moret - Veneux-les-Sablons à Lyon-Perrache) ;

**Considérant** que la desserte en médicaments de la population de ce quartier de Nevers restera assurée par deux officines implantées respectivement 34 rue de Lund et 7 rue du 13<sup>ème</sup> de Ligne ;

**Considérant** que l'accès aux officines de ce quartier est facilité par la desserte des lignes 5 et T1 du réseau de bus Tanéo mis en place par Nevers Agglomération ;

**Considérant** ainsi que le transfert envisagé ne compromettra pas l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine de l'officine exploitée par la SELARL QUIN ;

**Considérant** que la population municipale de la commune de Serris s'élevait au dernier recensement à 9 988 habitants pour 1 officine ouverte au public ;

**Considérant** ainsi que l'ouverture d'une officine de pharmacie par voie de transfert inter-régional est possible dans la commune de Serris ;

**Considérant** que le quartier du local d'accueil du transfert au sein de la commune de Serris peut être délimité au nord par la Méridienne (Route Départementale RD344), à l'est par la Frontière communale, au sud par l'avenue de Bailly (Route Départementale RD406) et la route de Provins (Route Départementale RD231) et à l'ouest par des voies ferrées ;

**Considérant** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;

**Considérant** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;

**Considérant** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

**Considérant** ainsi que l'ensemble des conditions énoncées aux articles L. 5125-3 à L. 5125-3-2 du code de la santé publique pour autoriser le transfert de l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL QUIN est rempli,

## **ARRETENT**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le transfert de l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL PHARMACIE QUIN, 64 rue du Commandant Paul Pierre Clerc à Nevers (58000), dans un local situé 2 place du Bourg à Serris (77700) est autorisé.

**Article 2** : La licence ainsi accordée est délivrée sous le n° 77 # 000632 et remplacera la licence n° 99 renumérotée 58 # 000099 de l'officine de pharmacie sise 64 rue du Commandant Paul Pierre Clerc à Nevers, délivrée le 22 novembre 1960 par le préfet de la Nièvre, dès lors que le transfert sera effectif.

**Article 3** : Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.

**Article 4** : Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine dont le transfert est autorisé par le présent arrêté devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté ou du Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, d'un recours hiérarchique auprès du ministre en charge de la santé ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification au demandeur.

A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible par le site « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 6** : La Directrice de l'organisation des soins et de l'autonomie de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté et le Directeur du pôle efficience de l'agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Bourgogne-Franche-Comté et de la région Ile-de-France.

Fait à Dijon et Saint-Denis le 15 septembre 2025

**La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
de Bourgogne-Franche-Comté,**

**SIGNÉ**

**Mathilde MARMIER**

**Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,**

**Par délégation,**

**Le Directeur du Pôle Efficience**

**SIGNÉ**

**Fabien PÉRUS**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France - Direction départementale des  
territoires du Val d'Oise

IDF-2025-06-02-00029

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour  
Madame Mathilde ROGER EARL SAINT ARNOULT  
CEREALES sur les communes de Longvilliers,  
Saint Arnoult en Yvelines et Sonchamp



# PRÉFET DES YVELINES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale  
des territoires

Versailles, le 02 JUIN 2025

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : [karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr](mailto:karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr)

[ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr](mailto:ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr)

Madame ROGER Mathilde  
EARL SAINT ARNOULT CEREALES  
9 chemin des Vosseries  
78730 Saint Arnoult en Yvelines

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Madame,

En date du 12-05-2025, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant une installation sur 194,7481 hectares a été enregistrée complète en date du 15-05-2025.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **15-09-2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,  
le chef du service d'économie agricole,

**Signé**

Maxence CLEMENT

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter  
De l'EARL SAINT ARNOULT CEREALES (Mme ROGER Mathilde)**

Commune	Section cadastre	Surface (ha)	Propriétaire
LONGVILLIERS	ZB 114	2,2250	SEVEAU Jean-Louis
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AE 28	0,8543	BROUARD Françoise
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AE 42	1,2566	FOUCHET Philippe
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AE 43	0,1700	GAUDEMER Didier
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AE 29	0,5391	BOULANT Max
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AE 33	0,2081	BOULANT Max
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AH 63	0,6342	DUPART Dominique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AH 58	0,4398	HAMOU Gabrielle US et SAUCIAS Rachel NP
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AH 57	0,5167	Indivision RIDREAU
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AH 61	0,4600	INDIVISION VIDALIE/MARTINEZ DOLORES
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AH 62	1,1793	VALLEE Isabelle
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 3	0,6450	BROUARD Françoise
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 7	0,3400	COUASNON Christine
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 8	0,3400	COUASNON Jean-Pierre
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 6	0,8305	indivision AUCHERE
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 2	1,9510	Indivision HARDOUIN
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 4	0,7395	Indivision MANIGOT/MAUGE
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 1	1,5400	INDIVISION VIDALIE/MARTINEZ DOLORES
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 5	1,3680	PAVARD Paulette
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 118	0,2542	BROUARD Françoise
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 119	0,5265	BROUARD Françoise
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 1	1,4400	DESCHAMPS Henri
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 91	1,2920	FOUCHET James
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 21	0,3570	MICHAU Monique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 88	1,3540	MICHAU Monique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 90	0,2220	MICHAU Monique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 4	0,3200	INDIVISION MAZIN/PIGOT
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 86	0,5300	INDIVISION VIDALIE/MARTINEZ DOLORES
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 22	0,6420	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 89	0,5265	VALLEE Isabelle
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 114	0,3583	DUPART Dominique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 117	0,2430	Indivision GUILLAUME
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 113	0,2250	PRUDHON Stéphanie
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 111	0,2650	INDIVISION DESCHAMPS
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 134	0,4095	INDIVISION DESCHAMPS
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 224	0,0829	Mr TAHIR Najib
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 112	0,7686	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 115	0,1635	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 116	0,5220	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 194	0,6102	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 133	0,1900	QUEDEVILLE Raymond
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 10	0,7860	BOURGEOIS Frédéric
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 170	0,6040	BROUARD Françoise
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 181	0,4330	BROUARD Françoise
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 9	1,4000	DESCHAMPS Henri
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 144	0,3520	EDON Sandra
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 145	0,3895	INDIVISION GRISARD/CANTEGRIT
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 169	0,6900	INDIVISION LECLERC
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 180	1,8165	INDIVISION LECLERC
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 182	0,4180	INDIVISION PETIT
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 155	1,9540	MICHAU Monique

SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 178	3,1220	MICHAU Monique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 168	1,0500	PAVARD Nelly
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 179	0,1905	INDIVISION DESCHAMPS
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 187	5,6000	INDIVISION MAZIN/PIGOT
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 156	1,7335	INDIVISION PATTEEUW
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 166	5,3880	INDIVISION PUTANO/SEVEAU (SEVEAU Paul dcd)
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 968	2,1287	indivision SEVEAU
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 142	0,5260	INDIVISION VIAL
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 967	2,1287	INDIVISION VIAL
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 167	0,8145	INDIVISION VIDALIE/MARTINEZ DOLORES
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 177	0,5265	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 171	2,4175	SEVEAU François
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 8	0,8800	VALLEE Isabelle
SAINT ARNOULT EN YVELINES	D 142	35,7193	SEVEAU Jean-Louis
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 192	1,3180	EDON Sandra
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 75	2,6500	INDIVISION CHEVALLIER/CHERON/PATTEEUW
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 193	3,9120	Indivision CITRON Jacqueline et SEVEAU Emile
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 919	0,6780	Indivision CITRON Jacqueline et SEVEAU Emile
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 928	3,8061	Indivision CITRON Jacqueline et SEVEAU Emile
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 80	0,9910	INDIVISION LECLERC
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 81	1,5130	INDIVISION LECLERC
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 85	0,6090	INDIVISION LECLERC
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 76	2,2000	INDIVISION PETIT
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 74	3,0720	MICHAU Monique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 932	0,7997	MICHAU Monique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 958	0,1859	DESIRER Stephanie
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 71	0,5760	INDIVISION MAZIN/PIGOT
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 72	0,1820	Indivision MENARD
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 83	1,2480	Indivision RIDREAU
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 77	0,3615	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 78	0,1185	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 79	0,8505	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 925	1,8948	SEVEAU André
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 17	0,7050	COMMUNE DE ST ARNOULT EN YVELINES
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 3	1,4310	DUPART Bernard
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 18	1,9650	DUPART Bernard
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 24	1,1010	DUPART Bernard
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 29	0,4740	DUPART Bernard
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 31	0,3805	DUPART Bernard
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 134	2,2406	DUPART Bernard
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 1	0,2600	DUPART Dominique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 2	0,8860	DUPART Dominique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 15	0,936	DUPART Dominique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 16	0,5760	DUPART Dominique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 28	2,4970	DUPART Dominique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 4	3,0900	FOUCHET James
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 13	0,4200	FOUCHET James
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 5	1,6680	FOUCHET James
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 61	1,0000	FOUCHET James
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 23	1,7900	GAUDEMER Didier
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 22	3,4750	Indivision CITRON Jacqueline et SEVEAU Emile
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 233	0,4725	Indivision HAMET/JEHL
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 190	2,4316	INDIVISION LECLERC
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 21	0,6500	Indivision RIDREAU
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 19	0,9090	MERCIER Marc

SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 12	0,3680	PROUTHEAU Alain
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 14	0,5930	PROUTHEAU Alain
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 35	1,8980	SEVEAU Jean-Louis
SAINT ARNOULT EN YVELINES	L 101	1,1360	FOUCHET James
SAINT ARNOULT EN YVELINES	L 98	0,7575	PAVARD Nelly
SAINT ARNOULT EN YVELINES	L 78	0,6480	COLLET Marcel (décédé) - COLLET Jacky
SAINT ARNOULT EN YVELINES	L 99	0,8685	PAVARD Paulette
SONCHAMP	S 77	1,0186	BOULANT Max
SONCHAMP	S 51	0,8000	BROUARD Françoise
SONCHAMP	S 52	2,7860	BROUARD Françoise
SONCHAMP	S 73	1,6291	BROUARD Françoise
SONCHAMP	S 80	0,3510	BROUARD Françoise
SONCHAMP	S 81	1,3177	BROUARD Françoise
SONCHAMP	S 86	3,4918	BROUARD Françoise
SONCHAMP	S 82	0,3500	DUPART Bernard
SONCHAMP	S 75	0,1431	GAUDEMER Didier
SONCHAMP	S 76	2,0369	GAUDEMER Didier
SONCHAMP	S 87	1,6119	GAUDEMER Didier
SONCHAMP	S 72	1,2833	Indivision CITRON Jacqueline et SEVEAU Emile
SONCHAMP	S 79	0,4560	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SONCHAMP	S 84	0,3400	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SONCHAMP	S 104	1,1441	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SONCHAMP	S 361	1,1446	SEVEAU Jean-Louis
SONCHAMP	S 363	0,2694	SEVEAU Jean-Louis
SONCHAMP	S 85	1,2620	SEVEAU Jean-Louis
SONCHAMP	S 365	0,8934	SEVEAU Jean-Louis
SONCHAMP	S 71	4,6880	DUPART Dominique
SONCHAMP	S 74	1,7920	DUPART Dominique
SONCHAMP	S 88	2,2511	DUPART Dominique
SONCHAMP	S 369	0,9340	DUPART Dominique
SONCHAMP	S 367	0,8072	DUPART Dominique
SONCHAMP	S 376	0,7462	DUPART Dominique

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2025-09-16-00005

Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 portant  
modification de la composition du conseil  
d'administration de l'Union de Recouvrement  
des Cotisations de Sécurité Sociale et  
d'Allocations Familiales  
de la région Ile de France

**Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France**

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 - ADP CA URSSAF IDF - portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2022 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 02 octobre 2023 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 juin 2024 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juin 2024 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 22 juillet 2024 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 06 mai 2025 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 25 juillet 2025 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu la demande de modification, émanant au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) ;

**Arrête :**

## Article 1er

La composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile-de-France est modifiée comme suit :

**1° En tant que Représentants des travailleurs indépendants :**  
*Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE)*

Titulaire :

Mme LOUBIERES (Laetitia) en lieu et place de Mme BONNEAU (Antoinette)

Suppléant :

Mme BONNEAU (Antoinette)

## Article 2

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 16 septembre 2025

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,**

Pour la ministre et par délégation :

**SIGNE**

Guy-Michaël DALIN

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2025-09-16-00001

Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 - ADP  
CA CAF 78 - portant modification de la  
composition du Conseil d'administration de la  
Caisse des allocations familiales des Yvelines  
(CAF 78)

**Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 - ADP CA CAF 78 - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse des allocations familiales des Yvelines (CAF 78)**

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 - ADP CA CAF des Yvelines - portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 25 mars 2022 - ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 7 avril 2022 - ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 - ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 - ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 20 janvier 2023 - ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 juillet 2023 - ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 12 septembre 2023 - ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 novembre 2023 - ADP CA CAF des Yvelines - portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 novembre 2023 - ADP CA CAF des Yvelines - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 12 mars 2025 - ADP CA CAF des Yvelines - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 14 mai 2025 - ADP CA CAF des Yvelines - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 25 juillet 2025 - ADP CA CAF des Yvelines - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des employeurs, de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrête :**

**Article 1er**

La composition du Conseil d'administration de la Caisse des allocations familiales des Yvelines est modifiée comme suit :

**1° En tant que Représentants des employeurs**

*Sur demande de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) ;*

Titulaire :

M. DA SILVA (David)

Suppléant :

Mme DUMILIEU (Catherine) en lieu et place de M. DALICHOUX (Jean)

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 16 septembre 2025

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,**

Pour la ministre et par délégation :

**SIGNE**

Guy-Michaël DALIN

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2025-09-16-00002

Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 - ADP  
CA CAF 92 - portant modification de la  
composition du Conseil d'administration de la  
Caisse des allocations familiales des  
Hauts-de-Seine (CAF 92)

**Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 – ADP CA CAF 92 - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse des allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF 92)**

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2022 – ADP CA CAF des Hauts de Seine - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté modificatif du 11 avril 2022 – ADP CA CAF des Hauts de Seine - portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté modificatif du 04 avril 2023 – ADP CA CAF des Hauts de Seine - portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté modificatif du 10 septembre 2025 – ADP CA CAF des Hauts de Seine - portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine ;

Vu le courrier de demande de démission de Monsieur OUATTOU Rachid ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du Conseil d'administration de la Caisse des allocations familiales des Hauts-de-Seine est modifiée comme suit :

**1<sup>er</sup> En tant que Représentants des employeurs**

*Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) ;*

Suppléant :

Siège vacant suite à la démission de M. OUATTOU (Rachid)

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 16 septembre 2025

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,**

Pour la ministre et par délégation :

**SIGNE**

Guy-Michaël DALIN

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2025-09-16-00003

Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 - ADP  
CA CAF 92 - portant modification de la  
composition du Conseil d'administration de la  
Caisse des allocations familiales des  
Hauts-de-Seine (CAF 92)

**Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 - ADP CA CAF 92 - portant modification de la composition du Conseil d'administration de la Caisse des allocations familiales des Hauts-de-Seine (CAF 92)**

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2022 - ADP CA CAF des Hauts de Seine - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté modificatif du 11 avril 2022 - ADP CA CAF des Hauts de Seine - portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté modificatif du 04 avril 2023 - ADP CA CAF des Hauts de Seine - portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine ;

Vu le courrier de demande de démission de Madame LEFEBVRE-REGHAY Sandrine ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrête :**

**Article 1er**

La composition du Conseil d'administration de la Caisse des allocations familiales des Hauts-de-Seine est modifiée comme suit :

**1° En tant que Représentants des travailleurs indépendants**

*Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) ;*

Titulaire :

Siège vacant suite à la démission de Mme LEFEBVRE-REGHAY (Sandrine)

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 16 septembre 2025

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,**

Pour la ministre et par délégation :

**SIGNE**

Guy-Michaël DALIN

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2025-09-16-00004

Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 - ADP  
IRPSTI IDF - portant modification de la  
composition du conseil de l'Instance Régionale  
pour la Protection Sociale des Travailleurs  
Indépendants de la région Ile  
de Franc

**Arrêté modificatif du 16 septembre 2025 – ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de Franc**

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2021 relatif à la liste des organisations représentatives des travailleurs indépendants et à la répartition des sièges au sein du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2022 – ADP IRPSTI IDF – portant nomination des membres du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 - ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 20 janvier 2023 - ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 - ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 16 octobre 2023 - ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 4 décembre 2023 - ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 24 mai 2024 - ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 juin 2024 - ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 07 avril 2025 - ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 1<sup>er</sup> août 2025 - ADP IRPSTI IDF - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France ;

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrête :**

**Article 1er**

La composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France est modifiée comme suit :

**1° En tant que Représentant des travailleurs indépendants :**  
*Sur demande de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :*

Titulaire :

Mme LOUBIERES (Laetitia) en lieu et place de Mme LEFEBVRE-REGHAY (Sandrine)

**Article 2**

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 16 septembre 2025

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,**

Pour la ministre et par délégation :

**SIGNE**

Guy-Michaël DALIN